

MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

NON



PAS DE CRÈCHES AU RABAIS !

PAS D'ÉCONOMIES SUR LE DOS DU
PERSONNEL ET DES ENFANTS !

PAS DE CRÈCHES AU RABAIS !

NON À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE !

Il s'agit d'une attaque sur les conditions de travail d'un personnel essentiellement féminin qui dégradera les conditions d'accueil des enfants. Ces conditions sont le fruit de décennies de luttes pour la reconnaissance de ces métiers de l'éducation de l'enfance, que cette modification légale veut mettre à terre. La mesure ne favorisera la création d'aucune place d'accueil supplémentaire et n'aura aucune influence sur les tarifs.

Non à la détérioration des conditions de travail

Le secteur est protégé par des usages professionnels qui fixent des conditions de travail minimales (salaires, vacances, formation, etc.). Les usages sont un garde-fou indispensable qui garantit que l'ensemble du personnel bénéficie de conditions de travail correctes en dessous desquelles il n'est pas possible de descendre.

Pas de places d'accueil supplémentaires

Cette mesure limitera même de nouvelles ouvertures de crèche par manque de personnel qualifié. Pour garantir la qualité de l'accueil, les enfants ont droit à du personnel formé et correctement rémunéré. L'application du salaire minimum légal (24.32 frs/h) ne permettra pas de rendre ces professions attractives et d'avoir du

personnel qualifié à même de répondre aux défis pédagogiques actuels. Alors que le secteur fait face à une pénurie de main d'œuvre diplômée, il est absurde de vouloir encore dévaloriser ces professions.

Un mauvais calcul

Les crèches privées, dont la tarification n'est pas réglementée, pratiquent des prix très élevés, inaccessibles à la plupart des familles du canton. Elles ne diminueront pas leurs tarifs pour autant et la mesure ne créera pas de nouvelles places d'accueil pour nos enfants. C'est un très mauvais calcul qui est proposé aux parents. La solution passe au contraire par un investissement plus important des collectivités publiques pour créer de nouvelles places et permettre aux parents de se maintenir en emploi. Les crèches subventionnées ou municipales appliquent une tarification proportionnelle au revenu pour être accessibles à toutes les familles.

Non à la sous-enchère

Pour la première fois, le Grand Conseil ose s'attaquer à un mécanisme de régulation du marché du travail en autorisant quelques entreprises à s'affranchir des règles qui s'appliquent à d'autres. Après les crèches, à qui le tour ? Cette « autorisation de sous-enchère » constituerait un dangereux précédent pour l'ensemble de l'économie, à laquelle il faut impérativement s'opposer.